



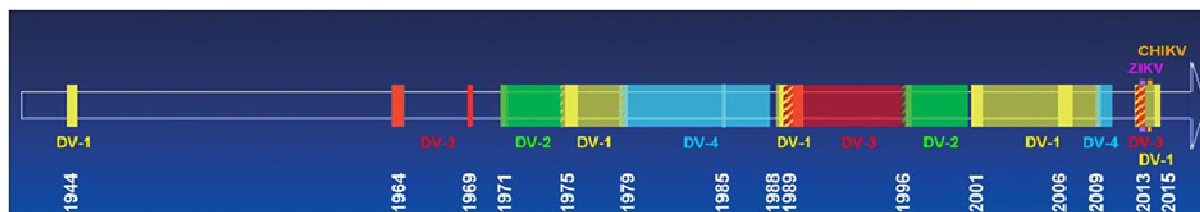
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
DIRECTION DE LA SANTÉ

## Communiqué de Presse

Date : 22/03/2017

### Risque d'épidémie de dengue 2

En Polynésie française, la dernière épidémie liée au sérotype 2 date de 1996, puis ce sérotype a ensuite circulé jusqu'en 2000. Une grande partie de la population n'est donc pas immunisée contre le virus. La **réintroduction du virus au Fenua pourrait entraîner une épidémie.**



*Circulation de la dengue et autres arbovirus en Polynésie française, 1944-2016.*

DV: Virus de la dengue (sérotypes -1, -2, -3 et -4) ; ZIKV (Virus Zika) ; CHIKV (Virus du chikungunya). Les zones pleines correspondent aux épidémies, les zones hachurées correspondent aux périodes de co-circulation de plusieurs sérotypes de dengue, les zones en transparence correspondent aux périodes de circulation endémique.

La Polynésie française est actuellement **à risque particulier d'introduction de la dengue de type 2** du fait :

- que la Nouvelle-Calédonie (NC) s'est déclarée en épidémie de DEN-1, DEN-2 et DEN-3 ;
- de rencontres sportives internationales rassemblant des pays où circule la dengue 2 (NC, Salomon, Vanuatu, Palau, Samoa américaines et Fidji) ou la dengue 3 (NC, Papouasie Nouvelle Guinée).

**Le diagnostic de 3 cas de DEN-2 importés du Vanuatu** au cours des qualifications pour la coupe du monde de football pour les jeunes de moins de 17 ans (11-24 février) avait placé la Polynésie française au niveau d'alerte 2. Des mesures de contrôle strictes avaient été prises autour des cas avec l'aide des organisateurs et des communes concernées : isolement sous moustiquaire, application de répulsifs anti-moustiques, pulvérisations autour du lieu d'hébergement et des lieux fréquentés par les joueurs, surveillance journalière de la température de toute l'équipe. Un mois après le départ des cas, qui correspond à la durée de vie du virus dans le moustique additionné du temps d'incubation de la maladie, aucun cas secondaire n'a été diagnostiqué.

### Mesures de prévention

**Lors de rencontres sportives internationales**, le Bureau de veille sanitaire (BVS) et le Centre d'hygiène et de salubrité publique (CHSP) travaillent en partenariat avec la Direction de la jeunesse et des sports et les fédérations sportives pour prévenir l'introduction de cas de dengue de type 2 sur le Fenua.

Les mesures suivantes sont prises :

- en amont de leur venue, demande aux équipes des pays à risque de surveiller la température des participants, de dépister la dengue en cas de fièvre, d'apporter un thermomètre et des répulsifs cutanés ;
- durant le temps de la rencontre sportive, surveillance médicale et prescription d'une PCR dengue au moindre doute ;
- dégîtage et traitement préventif des lieux d'hébergement, d'entraînement et de compétition ;

- en cas de diagnostic de dengue 2, isolement sous moustiquaire, pulvérisations autour du lieu d'hébergement et des lieux fréquentés par les joueurs, surveillance journalière de la température de toute l'équipe.

**Les voyageurs internationaux** sont informés du risque d'introduction de dengue 2 en Polynésie française et des mesures individuelles à prendre (protection contre les piqûres de moustiques, consultation rapide d'un médecin en cas de fièvre dans les 15 jours) par flyers distribués :

- dans l'avion pour les vols en provenance de Nouméa
- à l'arrivée à l'aéroport pour les vols en provenance d'Auckland et des îles Cook. Nous tenons à cette occasion à remercier l'Institut de la statistique de la Polynésie française et Tahiti Gestion qui effectuent gracieusement la distribution de ces flyers.

Ces informations sont également affichées et défilent sur les écrans d'information de l'aéroport.

**Aux professionnels de santé**, il est demandé de prescrire devant tout cas de syndrome dengue-like :

- dans les 7 jours suivant les premiers symptômes : une PCR dengue accompagnée de la fiche de renseignements virologique. Le test effectué à l'Institut Louis Malardé est pris en charge par la CPS et la Veille sanitaire pour la part complémentaire.
- à partir du 6ème jour après les premiers symptômes : une sérologie.

Le sujet devra être isolé jusqu'à réception du résultat (repos sous moustiquaire, application régulière de répulsifs cutanés).

**La lutte anti-vectorielle** est à renforcer :

- **le CHSP** agit non seulement auprès des structures d'accueil des sportifs internationaux, mais aussi, dans le cadre de ses actions habituelles, au niveau des lieux présentant des risques particuliers de transmission : structures de soins (d'où les moustiques doivent être impérativement éliminés pour ne pas devenir infectants au contact des malades de la dengue), écoles, lieux publics divers comme les établissements religieux ou sportifs.
- **les collectivités et entreprises** sont encouragées à œuvrer encore plus que d'habitude contre les gîtes à moustiques dans les établissements et lieux placés sous leur tutelle.
- **chacun doit s'impliquer** dans l'élimination des gîtes larvaires en supprimant une fois par semaine ou en isolant des moustiques toute zone de stagnation d'eau douce. En effet, un gîte à moustiques se constitue en une semaine environ et l'équipe du CHSP ne peut agir sur tous les lieux de rassemblement et à chaque domicile.

**Au niveau individuel**, les mesures de prévention et de prise en charge suivantes sont recommandées :

- utilisation de moyens de protection individuelle : répulsifs anti-moustiques, moustiquaires...
- consultation rapide d'un médecin en cas de fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale et de douleurs musculaires et articulaires. La consultation permettra de confirmer le diagnostic et de déclencher l'ensemble des mesures de lutte contre les moustiques porteurs du virus sur le terrain.

***La Direction de la santé remercie chacun  
pour sa participation à la prévention de la dengue de type 2***

**Contact presse** : Pauline NIVA, chargée de communication  
40 48 82 22 - pauline.niva@sante.gov.pf